

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le 13 juin 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GENEAU Maire.

Date de convocation : 6 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOUDEAUD Nathalie	BONNEAU Régis	DEFOULOUNOUX David
FEILLEUX Christelle	FORT Claude	GENEAU Michel
METREAUD Christine	LAIDET Michel	ROBIN Robert
RULLIER Jean-Jacques	TREBUCHET Gérard	

Absents : Madame PEREZ Emmanuelle, Monsieur ROCHARD Cédric et Monsieur BERTRAND Alain.

Procurations : Monsieur BERTRAND Alain donne procuration à RULLIER Jean-Jacques, Madame PEREZ Emmanuelle donne procuration à Madame BOUDEAUD Nathalie, Monsieur ROCHARD Cédric donne procuration à Monsieur DEFOULOUNOUX David.

Madame METREAUD a été élue secrétaire de séance : 14 POUR

Approbation du procès-verbal du 29 avril 2019 : 14 POUR.

Lecture et approbation de l'ordre du jour : 14 POUR.

Lecture et approbation de l'additif : 14 POUR.

Enregistrement par dictaphone.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h10.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. DÉLIBÉRATIONS A VOTER :

1.1 Signature de la convention pour le concours et la compétence du CDG17 pour la constitution des dossiers de liquidation concernant les retraites de la CNRACL et des dossiers annexes.

Monsieur le Maire expose aux élus que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services ...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Saint-Léger 17800 et cet établissement.

Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

1.2 Demande de subvention – Fonds Départementale de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation Travaux sur Voirie Communale Accidentogène 2019

Monsieur le Maire expose aux élus la circulaire du Conseil Général de la Charente Maritime précisant qu'il est possible de faire une demande de subvention au titre de la Voirie Communale pour les réparations d'urgence des petites communes. L'assemblée départementale a décidé par délibération de

répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux en une seule fois entre les communes éligibles, en procédant de la façon suivante :

- L'intégralité du montant du fonds pour l'année 2019, soit 15 692 831.75 € sera répartie suivant les mêmes modalités de calcul qu'en 2018,
- Sur ce montant, une somme de 2 000 000.00 € sera individualisée entre les communes souhaitant effectuer des dépenses de réparation de voirie communale accidentogène en 2019,
- Les sommes correspondantes seront versées aux communes en une seule fois, après délibération prise en session d'automne par l'assemblée départementale.

Monsieur le Premier Adjoint fait part des devis sollicités pour pouvoir établir le dossier.

Monsieur le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime dont l'estimation est de 111 986.48 € HT, soit 134 383.78 € TTC.

Le financement est prévu sur des fonds propres et la dépense est prévue au budget primitif 2019.

Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2. ABONNEMENT TÉLÉPHONIQUE RENÉGOCIÉ :

2.1 Économie réalisée :

Monsieur DEFOULOUNOUX expose le constat : Aujourd'hui la commune a un abonnement téléphonique orange, il couvre, internet, la ligne fixe du secrétariat de la mairie, le fax et un mobile pour les services techniques pour un montant de 231 € TTC par mois.

En sus, la ligne orange installée à la salle des fêtes coûte 26,40 € TTC par mois.

Le tout représente 257.40 € TTC par mois ;

Aujourd'hui avec le contrat de services CLOUDECO, le montant serait d'environ 190 € TTC pour toute la téléphonie, soit une économie mensuelle de 67.40 €.

Il est nécessaire d'ajouter une dépense supplémentaire : le changement de la box pour un montant de 200 €.

2.2 Mise en place de la plateforme :

Monsieur DEFOULOUNOUX ajoute que la société CLOUDECO existe depuis 1997, il ne travaille qu'avec des professionnels ou des administrations. Ils sont partenaires d'Orange et SFR, donc la mairie gardera les mêmes numéros de téléphone et le même débit.

Ils sont simplement courtier ce qui permet une économie d'échelle. Un engagement de 5 ans est obligatoire, sans hausse de tarif.

La mairie aura le numéro d'un professionnel afin qu'il devienne son interlocuteur pour tous problèmes.

Deux fois par an, un rdv de courtoisie sera réalisé. La mairie n'aura plus de plateforme avec boîte vocal, c'est l'interlocuteur qui gèrera le dossier téléphonie de A à Z.

2.3 Un téléphone portable sera mis à disposition d'un agent des services techniques

3. ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019 :

Monsieur DEFOULOUNOUX était Président du bureau de vote de Lijardière. A ce titre, il explique que tout c'est très bien déroulé ce dimanche 26 mai 2019.

Monsieur le Maire était Président du bureau de vote de Saint-Léger, le bureau centralisateur. A ce titre, il expose la journée électorale s'est bien passée.

Monsieur le Maire précise que les procès-verbaux ne doivent pas être réalisés en public mais dans le bureau du secrétariat.

4. AVANCÉE ET POINTS SUR NOS PROJETS:

4.1 Point à temps automatique – réalisation bicouche :

Les travaux sont terminés, le montant est de 14962,50 €. Les revêtements bicouches seront réalisés en juillet 2019.

4.2 Pose des candélabres : rue des Iris et La Font de l'Isle :

Des candélabres ont été posés rue des Iris et à la Font de l'Isle.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité lumineuse des luminaires et de diminuer les taux de pannes, le SDEER a décidé de prendre entièrement à sa charge l'entretien systématique de l'éclairage public.

4.3 Extension des réseaux :

La dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public rue des Perdrix, la Millaudrie va se réaliser. Le coût de cette opération sera réglé en cinq annuités sans intérêt ni frais.

Le dossier effacement des réseaux concernant le lieu-dit Les Trois Moulins est en cours.

4.4 Square André Chaurreau : pose des jeux pour enfants

Les ancrages et les poses sont terminés. La semaine prochaine le revêtement sera installé.

Ce chantier avance relativement vite, bien qu'il soit difficile au vu du nombre de sous-traitants.

4.5 Rue du chemin Vert : continuité des travaux

Un nouvel arrêté de circulation sera fait afin de réaliser des travaux relatifs au raccordement Rue du Chemin Vert sur la conduite principale d'eau potable.

4.6 Prévisions et renouvellement des matériels informatiques

Le matériel informatique sera livré et installé le vendredi 14 juin 2019. Il est suggéré de prendre un deuxième écran afin de faciliter le travail de la secrétaire.

4.7 Réunions :

4.7.1 Prévision achat tracteur

Une réunion a eu lieu le 24 mai 2019 avec Monsieur RATEAUD au sujet de l'achat d'un nouveau tracteur. La mairie est dans l'attente d'un nouveau devis pour un tracteur plus puissant (+10 ch).

4.7.2 Traverse le Peu

Une réunion s'est déroulée le 29 mai 2019 avec Monsieur AUBERT. Les autorisations ont été délivrées par le Département. Le chantier devrait commencer fin 2019, début 2020.

Pour information, le département n'acceptera plus de financer ce genre de chantier.

5. BILAN FINANCIER :

Aujourd'hui le solde en banque est de 105 160€15

Les recettes à venir :

- Subventions génie civil : 13 600
 - Entretien des délaissés : 3 000
 - Location La Belle Etoile : 46 231.32
- TOTAL : 62 831 .32

Les dépenses à prévoir :

- Ecole Ste Marie : 4 320
- SDIS : 8 264.26
- Routiers Pontois : 2 538.04
- ATEL : 1 495.20
- SDER : 11 518.08
- Emprunt : 1 787.79

- Salaires + charges : environ 15 000
- TOTAL : 44 923.37

SOLDE : 17 907.95

Solde avec reprise du solde de banque : 123 068.10

Monsieur le Maire souhaite garder un fonds de roulement de 20 000 € à 30 000€ quoiqu'il en soit des dépenses à réaliser.

6. JURY D'ASSISES :

Le tirage au sort du jury d'assises s'est déroulé à la Mairie de Pons le 4 juin 2019.

C'est Madame DANTHEZ qui a été tirée au sort, un courrier lui a été envoyé pour l'en informer.

7. ÉCHANGES POUR LES ASSOCIATIONS :

Des associations viennent en mairie faire des photocopies en dehors des heures d'ouverture au public et se servent du matériel malgré les nouvelles règles RGPD (Le règlement général sur la protection des données).

À ce titre, une salle à l'étage de la mairie sera mise à la disposition des associations avec un photocopieur ainsi que du matériel informatique.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- La chambre de l'agriculture organise une réunion le mardi 18 juin à 17h00 à la salle Annexe concernant la lutte contre la flavescence dorée dans les vignobles de la commune
- Deux propriétaires du lotissement « Les Rives de la Seugne » ont nuit à la vente de deux terrains en faisant mauvaise presse en raison des traitements réalisés dans le champ adjacent à leur parcelle
- Le Chœur des Eurochestries à leur demande travaillera le samedi 15 juin 2019 dans la salle des fêtes de Saint-Léger avec la Chorale de Pons « Les Petits Airs ». Le samedi ils produiront leur travail de la journée dans l'église de la commune à 20h30. Il est remarqué que la communication a été fournie très tardivement.
- Les bacs à la Palut ont été enlevés durant la semaine afin de limiter les dépôts sauvages.

Fin de séance : 21h58

La secrétaire de séance, Madame Christine MÉTREAUD.



Le Maire, Monsieur Michel GENEAU

